

Communauté de communes

# L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert · Chevry-Cossigny · Servon · Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

N° 69-2022

Objet : Convention d'accès et d'utilisation du centre aquatique L'Oréade sis à Brie-Comte-Robert pour le collège Georges Brassens

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note de synthèse explicative,

Vu la délibération N° 23-2019 en date du 24 avril 2019 portant Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et approbation du choix du délégataire,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 19 septembre 2022,

Considérant la volonté des élus de l'intercommunalité de prendre en charge financièrement le coût des créneaux d'utilisation du centre L'Oréade par le Collège Georges Brassens,

Considérant que les créneaux réservés par le collège Georges Brassens, sont les suivants :

- **Mardi et Jeudi de 13h45 à 14h30 (bassin sportif partagé avec le collège Arthur Chaussy).**
- **Mercredi de 08h45 à 09h30 (uniquement le bassin sportif).**

Du 12 Septembre 2022 au 23 juin 2023 durant la période scolaire et hors vidange.

Considérant que le coût est de 80 euros TTC par classe et par séance,

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve la convention d'accès et d'utilisation de l'espace aquatique L'Oréade pour le collège Georges Brassens.

**Article 2 :** Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 et seront inscrits au budget primitif 2023.

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Président à signer ledit acte ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 29 septembre 2022.

Le Président  
Jean LAVIOLETTE



1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

En application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire s'est valablement réuni avec la majorité de ses membres présente.

### Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, BOYER, FERRER, GONZAGUE, LABRUYERE, LAFORGE, MERIAUX, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs CHEVALIER, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

### Etaient représentés :

Monsieur COLLON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.  
Monsieur BEZOT pouvoir à Monsieur WOFYSY.  
Monsieur BOURCHADA pouvoir à Madame NOEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **27**

Membres excusés et représentés : **3**

Membre absent non représenté : **0**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du 29 juin 2022.